



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 081-218102572-20231218-2023DEL50-DE



Date de la convocation :
12 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/50

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLLET, Patrick SIRVEN, Vincent MARTY

Membres excusés :

Dalila GHODBANE pouvoir à Marie-Christine VABRE
Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES
Béatrice ALAUX pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Emile DELPOUX pouvoir à David DONNEZ
Nathalie COUVREUR pouvoir à Martine LASSERRE
Patricia RAINESON pouvoir à Patrick CENTELLES
Georges MASSON pouvoir à Patrick SIRVEN
Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN

Secrétaire : Didier BUONGIORNO

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**BUDGET GENERAL
DECISION
MODIFICATIVE N°4**

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

Il convient notamment :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 0 €

- Ajustement de l'attribution de compensation selon la CLECT du 30 novembre 2023 (+ 2 000,00 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour les admissions en non-valeur (- 2 000 €) ;

Recettes : Néant

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 9 600 €

- Ajustement des crédits nécessaires pour le financement des études d'opportunité et de définition de l'ensemble naturel et industriel du Saut du Tarn (+ 10 660 €) ;
- Ajustements des crédits prévus pour les acquisitions et grosses réparations sur les bâtiments communaux (- 1 060 €) ;

Recettes : 9 600 €

- Ajustement des prévisions de cessions (9 600 €).

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°23/06 du conseil municipal du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif de la commune,

Nombre de votants

25

Votes :

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL**APRES AVOIR DELIBERE**

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°4 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
FINA	01	739211		014	FINA	MOYENS		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	2 000,00	
FINA	020	6541		65	FINA	ADM		CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	-2 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT									- €	- €
FINA	01	024		024	FINA	NONVENT		PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		9 600,00
ADMIN	020	2031	202203	20	AFFG	MOYENS		FRAIS D'ETUDES	10 660,00	
DST	33	2135	201915	21	BAAC	LMICHEL		INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEM	-1 060,00	
TOTAL INVESTISSEMENT									9 600,00 €	9 600,00 €

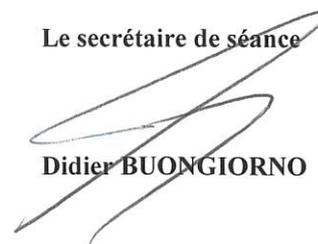
Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Didier BUONGIORNO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>